

DIRECTEUR D'EXPLOITATION CINÉMATOGRAPHIQUE

mode d'emploi

Dans le cadre de la formation tout au long de la vie, la **Validation des Acquis de l'Expérience (VAE)**, est un droit individuel. Celui-ci permet à toute personne de faire reconnaître et valider les acquis de son expérience professionnelle, sociale ou personnelle, afin d'obtenir un titre enregistré au RNCP (Répertoire National des Certifications Professionnelles).

Conditions	Avoir une expérience en rapport avec le contenu du titre et répondre aux conditions propres à chaque VAE.
Demande	À adresser à La Fémis, service de formation professionnelle, établissement certificateur (pour un même titre : une demande par an et par établissement ; pour des titres différents : trois demandes maximum).
Jury	Le jury est composé de formateurs et de professionnels du secteur.
Décision	La décision du Jury est notifiée au candidat par le représentant de l'établissement.
Effets de la valorisation	Attribution de tout ou partie du titre. En cas de validation partielle, le Jury détermine les prescriptions.
Formation	Dans l'établissement valideur pour les blocs de compétences manquants, ou par d'autres moyens selon les prescriptions du Jury.

en savoir plus

Portail officiel du service public de la Validation des Acquis de l'Expérience : www.vae.gouv.fr

le titre RNCP de Directeur d'exploitation cinématographique de La Fémis

Cette certification a été validée par arrêté et publication au Journal Officiel sur décision de France Compétences le 17/11/2020 jusqu'au 18/11/2023, puis reconduite par décision de France Compétences le 20/09/2023 jusqu'au 20/09/2028 publié au JO du 22/09/2023, Code RNCP 38040, codes NSF 323 et 335p.

Le référentiel de compétences est consultable à l'adresse :
<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/38040/>

conditions requises pour candidater à la VAE-DEC

- Vous devez pouvoir justifier d'au moins 1 an d'expérience à temps complet soit 1607 heures (continu ou non) :
- d'activité professionnelle salariée ou non,
- de bénévolat ou de volontariat,
- L'expérience doit être en rapport avec la certification visée.
- La durée des activités réalisées en formation initiale ou continue doit représenter moins de la moitié des activités prises en compte.

calendrier du parcours VAE DEC25 2025-2026

- Date limite d'inscription : 6 avril 2025
- Entretiens sélection orale des candidats : 22 avril 2025
- Annonce sélection des candidats : 24 avril 2025
- Ateliers collectifs & Entretiens individuels, voir calendrier page 7
- Soutenance : 18 juin 2026
- Entretien post-jury : 16 juillet 2026

Le dossier de recevabilité est appelé « Livret 1 ». Il se compose des éléments suivants :

1. **Fichier « Dossier de recevabilité – pièces complémentaires » dûment complété** comprenant : ([télécharger le document ici](#), 1 PDF à verser)*
 - **Page de garde.**
 - **Lettre de motivation** à l'attention du service de Formation professionnelle
Indiquez notamment la nature de votre projet personnel et/ou professionnel et la place de la VAE au sein de ce projet : Quelles raisons vous ont amené à entreprendre cette démarche ? En quoi l'obtention du diplôme visé par la VAE permet-elle d'y répondre ?
 - **Questionnaire d'auto-évaluation** des compétences.
2. **Document Cerfa** dûment complété, daté et signé (1 PDF)* :
 - le **formulaire Cerfa dynamique**
 - ou le **formulaire Cerfa statique**
 - et la **notice d'aide**.
3. **CV à jour** (1 PDF)*.
4. **Diplômes** (1 PDF).
5. Attestations de **formations professionnelles** (1 PDF).
6. Attestations d'**emplois liés à l'activité visée par le titre** (bulletins de salaire ou attestation d'employeur) (1 PDF)
7. Attestations d'**activités bénévoles** en lien avec le titre (1 PDF).
8. Attestations de **stages en entreprise** en lien avec le titre (1 PDF).
9. **Liste** des travaux de recherche, d'études, publications... si existantes (1 PDF).
10. Justificatifs d'**interventions professionnelles** en lien avec le titre (tables rondes, jurys, commissions, actions de formation, conférences...) si existantes (1 PDF).
11. **Photo d'identité** numérique (1 JPG)*.
12. **Carte nationale d'identité recto-verso ou passeport**, en cours de validité (1 JPG)*.

* = pièces obligatoires.

NB : Si l'expérience est réalisée partiellement ou totalement à l'étranger, le candidat à la VAE devra fournir les documents de preuve traduits en français par un traducteur homologué.

dépôt du « Dossier de recevabilité » numérique et imprimé

1. Créez un **compte Candidat** sur OASIS et gardez vos identifiants pour y revenir ultérieurement. Lors de sa création, vous recevez un lien d'activation par e-mail après quoi vous pouvez entamer votre dossier en ligne. **Lien d'inscription : <https://femis.scolasis.com?apcafi=108>**
2. Complétez le **formulaire en ligne**.
3. **Téléversez chacun des documents** PDF et JPG dans les champs appropriés.
4. Une fois les champs complétés et les documents téléversés, vous pouvez les corriger.
5. **Payez 80 €** pour les frais d'étude du dossier de recevabilité. Paiement uniquement en ligne par CB (chèques et espèces non acceptées).
6. **Validez votre dossier**. Vous recevez automatiquement une preuve de votre dépôt de dossier.

Vous pouvez bénéficier gratuitement, avant de le mettre en place, de l'accompagnement d'un conseiller VAE au sein d'un *point relais conseil* (PRC).

Où s'adresser ? **Point relais conseil validation des acquis de l'expérience (VAE)**

avis et suite de recevabilité sur étude du « Dossier de recevabilité »

La recevabilité de la demande est notifiée par La Fémis au candidat dans un délai maximum de deux mois. Le cas échéant une action de formation sera proposée au candidat.

Si le dossier est jugé recevable, La Fémis adresse par e-mail le courrier de recevabilité, une proposition d'accompagnement et un devis.

dépôt du dossier de validation de VAE

Le dossier de soutenance est appelé « Dossier de validation de la VAE ».

L'accompagnement s'articule autour d'une réflexivité sur le parcours professionnel et sur l'analyse des expériences les plus pertinentes au regard des compétences visées par le titre. Cet accompagnement inclut la préparation à la soutenance devant le Jury.

À l'issue de son accompagnement, le candidat envoie son dossier de validation de la VAE, en 5 exemplaires imprimés et reliés à la Fémis et parallèlement en numérique, avant la date limite fixée dans le calendrier.

Une convocation est adressée au candidat pour lui communiquer la date de la soutenance au minimum 2 semaines avant l'entretien avec le Jury.

déroulement de la soutenance devant le Jury

Durée de la soutenance devant le Jury : 30 min.

Durant la soutenance, le candidat présente son dossier de validation de la VAE et met en valeur les acquis de ses expériences. Il répond aux questions des membres du Jury.

Constitution du Jury

Le Jury est constitué de professionnels possédant une expertise du métier et une vision du champ professionnel. Il se compose de :

- 1 référent pédagogique de la formation diplômante organisée par La Fémis
- Au moins 2 professionnels extérieurs en activité : au moins un représentant de la grande exploitation (circuit) et au moins un représentant de la petite ou de la moyenne exploitation (cinéma art et essai ou municipal)

Délibérations du Jury

Le Jury peut décider d'attribuer, ou non, la totalité ou certains Blocs de compétences, composant le Titre. Le Jury précise les connaissances, aptitudes et compétences à acquérir et devant faire l'objet d'une formation ou d'une expérience professionnelle complémentaire. Le Jury prescrit les compléments nécessaires à la validation totale. Le candidat dispose alors de cinq années pour représenter sa candidature.

Validation

- La validation complète : le candidat reçoit en mains propres ou par lettre recommandée le Titre daté et signé par la Directrice générale de La Fémis.
- La validation partielle : le candidat reçoit en mains propres ou par lettre recommandée le certificat du ou des Blocs de compétences validés, daté et signé par la Directrice générale de La Fémis.

tarifs de la VAE

Tous les prix sont indiqués en HT/TTC. La Fémis n'est pas assujettie à la TVA.

frais de recevabilité par le « Livret 1 »

- **80 €** à payer uniquement en ligne par carte bancaire.
Cette somme est non remboursable, même en cas d'avis d'irrecevabilité.

frais du parcours VAE

2820 € composés de :

- **300 €** architecture de parcours (construction du parcours, suivi administratif et financier et entretien post-jury).
- **1 470 €** accompagnement individuel de 21h
- **700 €** accompagnement collectif de 20h
- **350 €** Forfait Jury

moyens de prise en charge

aucune démarche n'est à réaliser avant la confirmation de recevabilité

Vous pouvez solliciter les organismes financeurs dont vous dépendez afin de prendre en charge les coûts de votre démarche VAE. Vous pouvez également les solliciter pour la mise en place du congé VAE prévu par la loi et pour les modalités de rémunération envisageables dans ce cadre.

- **La VAE est éligible au financement par le CPF (Compte Personnel de Formation) [www.moncompteformation.gouv.fr].**
- **Vous êtes salarié, intermittent, artiste-auteur, etc...** vous pouvez consulter l'Afdas sur le site et en contactant un conseiller : www.afdas.com/particuliers/conseil-financement.
- **Vous êtes demandeur d'emploi**, consultez votre conseiller **France Travail** sur les dispositifs accessibles et les **aides régionales** le cas échéant.
- **Les employeurs peuvent abonder** le financement par CPF de leurs salariés.
- **Vous êtes fonctionnaire**, consultez votre administration pour connaître sa procédure CPF public.
- **Vous êtes gérant non salarié**, vous pouvez consulter l'AGEFICE : <https://communication-agefice.fr>.
- **Quel que soit votre statut, si vous êtes handicapé**, consultez l'Agefiph [www.agefiph.fr] sur les aides accessibles et contactez-nous en cas de besoins spécifiques pour mieux vous accueillir.

Calendriers prévisionnels de l'accompagnement VAE DEC 25

Calendrier de la campagne d'inscription et de la sélection

- Ouverture de la campagne : **mardi 5 novembre 2024**
- Clôture de la campagne : **dimanche 6 avril 2025**
- Délibération Dossier de validation : **mardi 22 avril 2025**
- Annonce sélection des candidats : **jeudi 24 avril 2025**

Calendrier de l'accompagnement et du jury de diplôme*

- 4 ateliers collectifs du **mardi 9 septembre 2025** au **jeudi 26 mars 2026**
- 1 atelier visite-rencontre salle-exploitant le **mardi 13 janvier 2026**
- 8 rdvs individuels du **mardi 23 septembre 2025** au **mardi 19 mai 2026**

Atelier collectif 1	rdv indi. 1* à distance 1h	rdv indi. 2 à distance 1h	remise dossier V1
mardi 9 sept 2025	± mardi 23 sept	± jeudi 9 oct	± vendredi 17 oct

Atelier collectif 2	rdv indi. 3 à distance 1h	remise dossier V2	rdv indi. 4 à distance 1h	remise dos. V3
mardi 28 oct 2025	± mardi 12 nov	± mardi 25 nov	± mardi 9 déc	± jeudi 18 déc

Visite professionnelle	rdv indi. 5 à distance 1h	remise dossier V4
mardi 13 janvier 2026	± jeudi 15 janvier	± jeudi 5 février

Atelier collectif 3	rdv indi. 6 à distance 1h	remise dossier V5
mardi 10 février 2026	± mardi 26 février	± jeudi 5 mars

Atelier collectif 4	rdv indi. 7 à distance 1h	dépôt du Dossier de validation de la VAE	rdv indi. 8 à distance 1h	Jury de diplôme
jeudi 26 mars 2026	± jeudi 2 avril	mardi 28 avril	± mardi 19 mai	jeudi 18 juin 2026
				Entretien post-Jury
				jeudi 16 juillet 2026

*Ce calendrier et les informations peuvent-être soumises à des ajustements en cours d'année.

*Les dates de rendez-vous à distance sont données à titre indicatif. Organisées selon les disponibilités des candidats en concertation avec l'accompagnateur.